

DÉCISION N° 2026- 007 du 17 mars 2026

Portant

Demande de subvention pour l'acquisition d'un robot traceur de terrain

Monsieur Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal numéro 2021-001 en date du 21 janvier 2021 portant délégation au Maire pour fixer les tarifs et procéder à la facturation de prestations ou au remboursement de frais engagés par la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un robot traceur de terrain

Décide :

Article 1 : Sollicite le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour l'acquisition d'un robot traceur de terrain ;

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement Acquisition d'un robot traceur de terrain			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET	MONTANT HT	PROJET	MONTANT
Acquisition robot traceur de terrain	20 500,00 €	Subvention Conseil Départemental (31)	8 200,00 €
		Autofinancement	12 300,00 €
TOTAL	20 500,00 €	TOTAL	20 500,00 €

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 17 mars 2026

Monsieur le Maire,



Cédric MAUREL